



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04-08-2020

Nombre de Conseillers en exercice: 15 Présents: 8 Votants: 13

Convocation: 31/07/2020

Le mardi 04 Aout 2020, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de **M. FAGOT-REVURAT Yannick**.

Etaient présents: **FAGOT-REVURAT Yannick**, **FRIANT Cédric**, **GUYOT Pierre**, **FOURCAULX Patricia**, **ECKMANN Sadia**, **DEMANGE KRAMER Isabelle**, **GERARD Philippe**, **CHERRIER Charles**.

Excusés : **GERMAIN Frédéric** (pouvoir à Y. FAGOT-REVURAT), **CROUTZ Marc** (pouvoir à P. GUYOT), **COLOMBI Philippe** (pouvoir à I. DEMANGE-KRAMER), **BERNARD Florian** (pouvoir à P. GERARD), **MEAUX Christophe**, **MARCHAL Nicolas**, **FETET Elodie** (pouvoir à P. FOURCAULX)

Secrétaire de séance: FRIANT Cédric

Transmis au contrôle de légalité :

### 0-APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/07/2020

Le conseil municipal approuve le PV du conseil du 23-07-2020 à l'unanimité des présents.

#### 1-ACHAT PARCELLE AH 159

Le conseil municipal constate la nécessité de faire l'acquisition de la parcelle AH 159 classée UBj+N dans le PLU approuvé en 2009 (afin de régler un contentieux de plusieurs années avec le propriétaire). Le conseil municipal a déjà réfléchi à des pistes possibles de valorisation de cette parcelle afin de rentrer dans ses frais.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des 13 votants, le conseil municipal  
-approuve l'achat de la parcelle cadastrée AH 159 de 2039 m<sup>2</sup> au prix de 24500 € (hors frais de notaire),  
-mandate le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cet achat.

#### 2-LOCATION LONGUE DUREE GÎTE COMMUNAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient à l'unanimité la proposition d'opérer une remise de 15% (450 €) sur la totalité de la location effectuée pour un séjour long de 3 mois (du 24 Août au 24 novembre 2020). La réduction est applicable intégralement sur le dernier mois de location à condition que les 3 mois soient réellement effectués.

#### 3-DELEGATIONS AU MAIRE (SUITE DU 23/07/2020)

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10

**Considérant** la nécessité de faciliter la bonne marche de la commune de HARAUCOURT et simplifier le processus de décision, Il convient de proposer les délégations suivantes au Maire sous réserve d'en rendre compte à chacune des réunions du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants autorise les délégations aux maires suivantes :

**-Ester** en justice, ou **représenter** en justice la commune de HARAUCOURT, à des fins de défense ou d'attaque, dans le cadre des contentieux impliquant la commune, et ce auprès de toute juridiction.

**-Fixer** les rémunérations et **régler** les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués et huissiers de justice.

**-Déposer** toutes demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région Grand Est, du Conseil Départemental 54, de la CAF, des Fonds Européens ou auprès de toute autre organisme susceptible de subventionner les projets communaux.

Par ailleurs, le conseil municipal délègue Mme FOURCAULX pour représenter la commune dans le dossier en justice concernant l'affaire SCI Valtrina/SARL Couvr'toit/Famille Fagot-Revurat.

#### **4-QUESTIONS DIVERSES**

-Le conseil municipal dans son ensemble regrette le fait que les points tri sélectifs soient régulièrement dégradés. Il est rappelé que si les containers sont pleins il est inutile d'abandonner ses déchets à proximité car ils ne seront pas ramassés. La propreté des lieux est l'affaire de tous.

La séance est levée à 21h

Le mardi 04 aout 2020, à HARAUCOURT.

Le Maire,  
M. Fagot-Revurat Y.



A handwritten signature in black ink, written over the seal. The signature is stylized and appears to be the name of the Mayor, M. Fagot-Revurat Y.